

26 NOV 2017

EXPERTISE EXTERNE SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT DU SUD ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTES DES ELUS AU CE DU 23 NOVEMBRE 2017 !

Lorsque les sujets sont importants, la CGT de l'UES essaie toujours de privilégier en premier l'unité syndicale car c'est ainsi que les meilleurs résultats sont obtenus. C'est aussi ce que les salariés que nous représentons attendent. Parfois, nous n'arrivons pas à emmener avec nous les autres syndicats immédiatement comme dans le cas des ordonnances Macron. Nous n'hésitons alors pas à défendre nos valeurs seuls dans un premier temps.

A notre grande satisfaction, l'unité syndicale s'est réalisée dans l'UES autour du projet de regroupement du Sud tant le besoin d'une expertise externe était patent face à un projet mené dans une certaine opacité.



EXTRAIT DE LA DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA CGT AU CE DU 23 NOVEMBRE 2017 SUR LE REGROUPEMENT

« Les résultats du sondage lancé par la CGT et le fort degré de participation des salariés concernés par le projet, de l'ordre de 80%, indiquent le degré de préoccupation élevé des salariés sur ce projet. Les résultats ont été transmis à tous, salariés et direction, dans un souci de transparence et de partage d'information.

Dans le cadre du projet de regroupement des sites de Béziers, Colombiers et Montpellier, la délégation CGT au Comité d'Entreprise appuie une démarche commune des organisations syndicales de l'UES et le principe d'une expertise externe pour évaluer ce projet sous tous ses aspects : stratégiques, technico-économiques et surtout les impacts sociaux, sur les conditions de travail et la qualité de vie des salariés. Sur ce dossier d'expertise, la CGT salue tout particulièrement l'implication déterminante de la CFE-CGC et réaffirme sa satisfaction de mener un travail intersyndical constructif au service des salariés.

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



26 NOV 2017

Sur les hypothèses mêmes de l'étude du projet de regroupement de la direction, la CGT demande à ce que le périmètre des services concernés par le regroupement étudié soit aussi l'objet de différents scénarii . Pour la CGT, le dogme managérial d'un regroupement de tous les services sans prendre en compte les missions et situations particulières de chaque service et chaque salarié doit être étudié et le cas échéant remis en cause sans tabou.

En ce qui concerne la composition du groupe Miroir, la CGT regrette le caractère opaque de sa constitution, l'absence d'élus du personnel dans la définition des critères de sélection ainsi que dans la composition finale du groupe. Elle s'interroge donc fortement sur les critères de sélection et la représentativité de l'échantillon retenu. Sur le seul critère essentiel du lieu de résidence, elle souhaiterait qu'une analyse transparente soit menée en géolocalisant de manière anonyme l'ensemble des lieux de résidence des membres du Groupe Miroir et en comparant les temps de transports moyens, en particulier dans l'hypothèse d'un regroupement sur Montpellier, avec les temps de transports moyens vers Montpellier de l'ensemble des salariés concernés par le périmètre de l'étude.

Pour ce qui est du déroulement de l'expertise, elle formule le vœu que la direction collabore avec transparence en fournissant avec diligence les données et en échangeant de manière collaborative et transparente avec les élus et l'expert qu'ils choisiront avant la fin de l'année. L'expérience de récentes expertises montre combien ce point est essentiel pour que l'expert puisse accomplir sa mission et que les élus puissent émettre un avis motivé. »

LES PROCHAINES ETAPES DU PROJET DE REGROUPEMENT

Face à cette unité syndicale, la direction a promis de jouer une certaine transparence et de présenter un **calendrier sur le projet de regroupement au prochain CE du 21 Décembre**.

Lors de ce CE, les élus procéderont **au choix définitif de l'expert externe**. 2 cabinets ont actuellement remis des propositions et les différentes offres sont en cours d'analyse pour retenir la plus pertinente.

Par ailleurs, la direction s'est engagée à échanger sur le projet lors du CE de Décembre et à proposer un calendrier de travail compatible avec les travaux de l'expert, devant aboutir, selon elle, à **un choix de lieu de regroupement fin du 1^{er} trimestre 2018 (?)**. Ce choix serait alors soumis aux différentes instances de représentation du personnel. La direction souhaite ouvrir ensuite une **négociation sur les mesures d'accompagnement**.

Décryptage CGT

La direction n'a pas souhaité à ce stade s'engager sur la présentation d'éventuelles mesures d'accompagnement associées aux différentes options étudiées. Elle souhaite dissocier la décision sur le lieu et la négociation des mesures d'accompagnement. **La CGT n'est pas un syndicat d'accompagnement des décisions managériales et estime indispensable que l'essentiel des mesures d'accompagnement liées à chaque option soit présenté en amont du vote sur la décision.**

NOUS VOUS INFORMERONS EN CONTINU DU DEROULEMENT DU PROJET ET VOUS CONSULTERONS DE NOUVEAU DES QUE LES OPTIONS SE PRECISERONT. A SUIVRE.

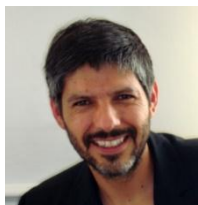
Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



26 NOV 2017

VOS CONTACTS SYNDICAUX



**Philippe
CHARO**

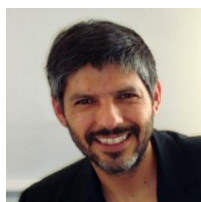


**Manuella
BOUBOUNE**



**Laurent
SMAGGHE**

VOS ELUS/RS AU COMITE D'ENTREPRISE



**Philippe
CHARO**



**Manuella
BOUBOUNE**



**Stéphane
BLAIRON**



*Delphine
DUTERTRE*



**Laurent
SMAGGHE**



**Agnès
ALAMI DRISSI**

VOS DELEGUES DU PERSONNEL HORS PARIS



**Rémi
BREVOT**



**Agnès
ALAMI DRISSI**



**David
RODRIGUEZ**



**Thibaud
REZNY**



**Frédérique
PORTRAIT**



**Jean-René
LAFOND**

VOS DELEGUES DU PERSONNEL PARIS



**Sandra
HA VAN**



**Laurent
SMAGGHE**



**Manuella
BOUBOUNE**

Nota Bene : si vous souhaitez **vous désinscrire** de la liste de diffusion de nos newsletters, merci d'adresser un mail à laurent.smagghe@edf-en.com

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com

